

### INTRODUCTION

La **traçabilité sanitaire des DMI** est un enjeu de sécurité majeur et s'inscrit dans le cadre de la matériovigilance.

Dans ce cadre, une enquête nationale sur l'organisation de la traçabilité sanitaire des DMI a été élaborée par la DGOS<sup>1</sup>.

### OBJECTIF

A partir des résultats régionaux de l'enquête, **définir les actions à mettre en place en concertation avec les professionnels de santé de la région.**

### MATÉRIEL ET MÉTHODES

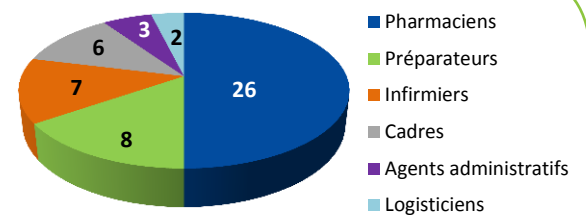
- Analyse des résultats régionaux et comparaison aux résultats nationaux publiés par la DGOS<sup>2</sup>.
- Organisation d'une réunion régionale** avec sollicitation de l'ensemble des acteurs du circuit des DMI afin de présenter les résultats et définir un plan d'actions régional.

### RÉSULTATS

#### ORGANISATION DE LA RÉUNION

- **52 professionnels** de santé présents
- **22 établissements (ETS)** de la région représentés soit **55% des ETS concernés** :
  - 12 ETS publics
  - 10 ETS privés

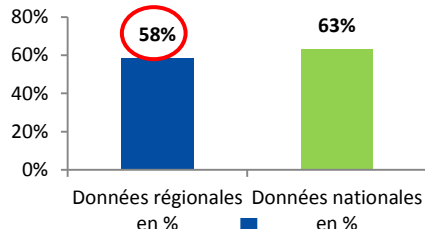
#### Catégories des professionnels présents



#### ENQUÊTE DGOS - RÉSULTATS COMPARÉS et PLAN D'ACTIONS

3 actions prioritaires amenant à l'élaboration d'outils ont été définies lors de la réunion dont 2 concernent des éléments réglementaires :

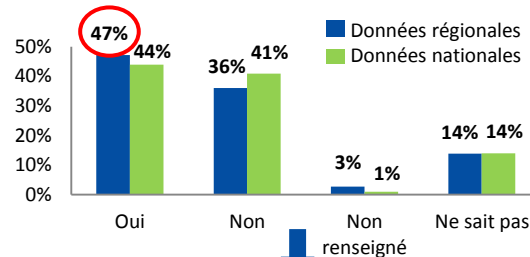
#### Procédure de traçabilité sanitaire des DMI validée par le directeur de l'établissement



Article R. 5212-37 du code de la santé publique (CSP)

Aide à l'élaboration d'une procédure de traçabilité sanitaire des DMI sous forme d'une trame reprenant les obligations réglementaires

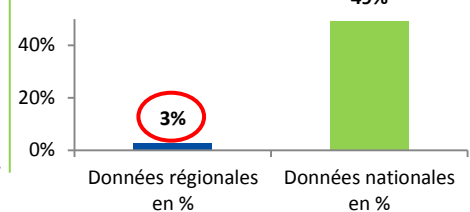
#### Existence d'un document-type de synthèse des éléments de traçabilité sanitaire à remettre au patient



Article R. 5212-42 du (CSP)

Outil destiné au patient comportant les éléments essentiels de la traçabilité à communiquer avec propositions de circuits de remise

#### Audits réalisés en 2013 - 2014 pour vérifier la présence des données de traçabilité dans les dossiers médicaux



Aide au suivi de la traçabilité dans les dossiers médicaux sous forme d'une grille régionale d'audit

### DISCUSSION - CONCLUSION

- Le plan d'actions a été défini par un ensemble de professionnels de santé impliqués dans les différentes étapes du circuit et représentatifs de la région montrant l'intérêt fort pour ce sujet.
- Le caractère pluridisciplinaire et mutualisé de la démarche permet d'assurer une plus grande portée du plan d'actions.
- Cette réunion a également permis un partage d'expériences et une communication entre professionnels notamment sur les outils informatiques communs.
- Enfin, pour poursuivre la démarche de l'enquête nationale, une réflexion est engagée pour élaborer une grille régionale d'audit de l'ensemble du circuit de traçabilité des DMI ainsi que la diffusion du modèle de contrat de dépôt accompagné d'une note d'appropriation reprenant les points essentiels.

Références : <sup>1</sup> Instruction n° DGOS/PF2/2014/158 du 19 mai 2014 ; <sup>2</sup> Instruction n° DGOS/PF2/2015/200 du 15 juin 2015

Retrouvez l'intégralité des documents relatifs à cette enquête sur notre site Internet [www.omeditpaysdelaloire.fr](http://www.omeditpaysdelaloire.fr)

